

Mme XXXXXXXX XXXXXXXXXXXXX  
XXX avenue de XXXXXXXX  
XXXXXX Paris  
Tel : 06 XXXXXXXXX  
XXXXXXXXXX@gmail.com

## Attestation

Je, soussignée XXXXXXXX XXXXXXXX, née le XX XXXXXX 19XX à XXXXXXXX (XXXXXX) et demeurant au XX avenue XXXXXXXX XXXXXXXX Paris, atteste par la présente que XXXXXXXX XXXXX se définit, se présente et est connue comme une femme.

J'ai rencontré XXXX en XXXXXXXX 20XX chez des amis communs. Elle se présentait déjà comme une femme, et nos amis la connaissaient comme telle. Nous sommes tombées amoureuses et nous sommes rapidement mises en couple. Nous avons emménagé ensemble courant 20XX et vivons ensemble depuis lors. Tous nos amis, nos collègues et nos familles, notamment mes parents, nous connaissent comme un couple lesbien.

Nous avons depuis le début évoqué la possibilité de fonder une famille ensemble, ce que nous avons fait en 20XX, grâce à une procédure de Procréation Médicalement Assistée avec tiers donneur réalisée à XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXX (nous avons précisé la transidentité de XXXXXXXX, ce qui n'a pas posé de problème). J'ai accouché de notre petite fille, XXXXXXXX, XXXXXXXX, XXXXXXXXXXXX, le XX XXXXXXXX 20XX à Paris. Notre fille, comme tous les professionnels de la petite enfance avec lesquels nous sommes en contact (pédiatre, crèche) ne connaissent XXXXXXXX que comme une des deux mamans de XXXXXXXX, et tout se passe très bien, notre famille homoparentale est parfaitement acceptée et intégrée.

La seule ombre au tableau est que faute d'avoir son changement d'état-civil, XXXXXXXX ne peut se voir légalement reconnue comme la mère de sa fille en faisant une adoption intrafamiliale, ce qui la prive de bon nombre de droits et laisse XXXXXXXX dans l'insécurité au cas où il m'arriverait quelque chose. Je crains aussi que la transidentité de ma compagne ne soit accidentellement révélée par des papiers administratifs à cause de son état-civil discordant, ce qui pourrait mener à des discriminations envers notre fille.

J'espère sincèrement que sa démarche trouvera une issue positive et que son état-civil sera rectifié, pour que sa vie privée soit enfin protégée et que nous puissions sécuriser notre famille.

*Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.*

Fait à Paris, le XX XXXXXX 20XX.

XXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXX